Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 juin 2020	Nombre de conseillers	
		communautaires	
Date d'affichage de la		En exercice : 50	
convocation :	26 juin 2020	Présents : 47	
		Votants: 49	

Séance du 2 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 2 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS:

M. Claude GRUET, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINE, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Jean-Jacques CARCANADE, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS:

Mme Laurence MARCHAND (procuration à Mme Frédérique COLAS) Mme Sophie CALLÉ (procuration à M. Christophe DELAUNAY)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

Objet: budget annexe « piscine » - exercice 2020

Envoyé en préfecture le 09/07/2020 Recu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le _ 9 JUIL.

ID: 089-248900938-20200709-FIN_2020_32-DE

Objet: budget annexe « piscine » - exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

Vu la loi n° 92-126 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n° FIN/2014/98 du 17 décembre 2014 portant la création d'un budget annexe « piscine »,

Considérant que ce projet de budget a été soumis au bureau communautaire et au conseil des maires réunis le 25 juin 2020,

M. le Président présente au Conseil Communautaire le projet de Budget annexe « piscine » ci-dessous synthétisé.

Les crédits sont votés par chapitre pour le budget annexe « Piscine».

BUDGET ANNEXE « piscine» 2020

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	805 750,45 €	805 750,45 €
INVESTISSEMENT	281 399,56 €	281 399,56 €
TOTAL	1 087 150,01 €	1 087 150,01 €

Considérant que les résultats de l'exercice 2019 ont été repris au Budget Primitif 2020,

Le conseil communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget annexe « piscine » 2020 ci-dessus synthétisé,
- CHARGE le président ou son représentant de toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie donforme, Le Président

Nicolas SORET